



# Rapport succinct sur la statistique financière

Date: 08.03.2018

## Évolution des finances publiques: premiers résultats 2016 et projections 2017-2018

---

### Table des matières

1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques .....	2
2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales .....	6
3. Annexe .....	11
3.1. Remarques sur la méthode suivie .....	11
3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière .....	16

Le présent rapport présente les résultats des comptes consolidés du secteur économique des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Il comprend les résultats provisoires de la statistique financière de la Confédération, des cantons et des assurances sociales publiques pour l'année 2016 ainsi que des estimations pour les communes. Il fournit en outre des prévisions pour les années 2017 et 2018 pour tous les sous-secteurs des administrations publiques.

Sur la base des résultats des comptes consolidés, qui sont présentés selon le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), l'Administration fédérale des finances (AFF) détermine également des indicateurs de statistique financière conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI). Ceux-ci sont calculés selon l'ouvrage de référence «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014).

Les résultats les plus récents de la statistique financière sont brièvement exposés ci-après. Les bases méthodologiques sont référencées en annexe. De plus, une note technique sur les nouveautés et les modifications ainsi que des séries chronologiques globales et des données détaillées sur les différents sous-secteurs des administrations publiques sont disponibles sur Internet<sup>1</sup>. Le rapport annuel complet «Statistique financière 2016 de la Suisse» sera publié fin octobre 2018.

---

<sup>1</sup> <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/uebersicht.html>

## 1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques

Pour la statistique financière considérée sous l'angle national, les clôtures des comptes des administrations publiques ont une structure uniforme basée sur le modèle comptable harmonisé MCH2. Cette présentation permet de comparer les administrations publiques en Suisse. Le tableau 1 montre les résultats des comptes de financement des années 2012 à 2018. Le *solde de financement ordinaire* correspond au solde des recettes et dépenses ordinaires; le *solde de financement* comprend en outre les opérations extraordinaires et correspond ainsi au résultat total du compte de financement. De ce fait, il convient de décrire les aspects conjoncturels en se fondant sur le solde de financement ordinaire. La répartition entre effets ordinaires ou extraordinaires est la même que celle qui est effectuée dans les comptes de la Confédération, des cantons et des communes, conformément aux réglementations respectives de chaque collectivité. Les contributions destinées à la recapitalisation des caisses de pensions constituent une exception, car elles sont toutes inscrites, pour des raisons de comparabilité en particulier des dépenses de personnel, au titre de postes extraordinaires.

En 2016, le **solde de financement ordinaire** des administrations publiques va probablement diminuer par rapport à l'année précédente, mais il devrait tout de même présenter un excédent de 3,1 milliards. Les excédents de la Confédération (1,4 milliard, y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées), des cantons (1,1 milliard) et des assurances sociales (0,7 milliard) ont contribué à ce résultat. En 2016, les recettes ordinaires de la Confédération n'ont dépassé que très légèrement leur niveau de l'année précédente. On a enregistré d'une part des recettes supplémentaires issues de l'impôt fédéral direct (IFD) et des contributions aux investissements (fonds d'infrastructure ferroviaire) et, d'autre part, un recul de l'impôt anticipé et des droits de timbre. Après avoir versé le double du montant ordinaire en 2015, la Banque nationale suisse (BNS) est revenue en 2016 à la distribution de l'habituel milliard, dont un tiers revient à la Confédération. Bien que les dépenses d'intérêts continuent à baisser, les dépenses ordinaires de la Confédération ont augmenté de près d'un milliard par rapport à l'année précédente. La hausse des dépenses a été la plus forte dans les domaines de la prévoyance sociale (notamment l'asile et les réductions de primes), des transports (en particulier les dépenses consacrées à l'infrastructure ferroviaire) et de la défense nationale. En 2016, le solde de financement ordinaire de la Confédération s'est monté à environ 1,4 milliard. Cette même année, les cantons peuvent présenter pour la deuxième fois consécutive un résultat ordinaire positif. Les recettes ordinaires ont progressé principalement en raison d'une augmentation des recettes fiscales provenant des personnes physiques et morales. En outre, les indemnités versées aux cantons par la Confédération dans le domaine de l'asile se sont considérablement accrues. Par ailleurs, la croissance des recettes est un peu moins importante qu'en 2015 vu que la BNS a versé un montant normal en 2016. Les dépenses ont augmenté principalement dans les domaines de la prévoyance sociale, notamment pour l'asile, des réductions de primes et des prestations complémentaires. Le solde de financement ordinaire des communes devrait encore s'améliorer en 2016, tout en restant légèrement déficitaire. Tant les recettes que les dépenses, bien que dans une moindre mesure, devraient marquer une hausse. Le solde de financement ordinaire des assurances sociales a diminué de près d'un milliard par rapport à 2015, mais il reste excédentaire (710 millions). Alors que les résultats ordinaires de l'assurance-invalidité (AI) et de l'assurance-chômage (AC) sont restés positifs, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) a enregistré un déficit pour la première fois depuis 1999.

Les projections actuelles tablent sur un résultat ordinaire positif pour le secteur des administrations publiques en 2017 et 2018, avec d'importants excédents respectivement de 4,9 et de 4,0 milliards. La Confédération, les cantons et les assurances-sociales contribuent à ce résultat.

Selon le compte d'État, les recettes ordinaires augmentent considérablement en 2017, essentiellement en raison de recettes supplémentaires provenant de l'impôt anticipé<sup>2</sup>. Cette forte

---

<sup>2</sup> Administration fédérale des finances (2018). Compte 2017: excédent dû à une hausse des recettes de l'impôt anticipé. Communiqué de presse du 14 février 2018. Berne.

croissance était inattendue. D'une part, des rentrées plus importantes que prévu sont venues des dividendes. D'autre part, les remboursements n'ont pas augmenté au même rythme. Par rapport à l'année précédente, les dépenses ordinaires de la Confédération progressent selon les estimations. Si l'on inclut les unités administratives décentralisées, qui ont atteint des excédents notables notamment en raison du fonds d'infrastructure ferroviaire, le résultat ordinaire de la Confédération de 2017 se monte à 3,6 milliards. En 2018, cette dernière devrait enregistrer un excédent ordinaire de quelque 2,4 milliards. Ce résultat tient compte du montant de nouveau plus important qu'en 2017 versé à la Confédération et aux cantons par la BNS en raison du bénéfice élevé que cette dernière a réalisé durant l'exercice 2017<sup>3</sup>.

**Tableau 1: Clôture des comptes 2012-2018, en millions de francs**

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Administrations publiques	Recettes	200'761	205'955	206'530	214'534	215'702	221'743	225'364
	Dépenses	200'578	204'696	207'454	213'062	212'770	216'349	221'455
	<b>Solde de financement</b>	<b>183</b>	<b>1'259</b>	<b>-924</b>	<b>1'472</b>	<b>2'932</b>	<b>5'394</b>	<b>3'909</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	1'837	1'513	676	4'346	3'139	4'886	4'028
Confédération (1)	Recettes	64'411	67'045	64'944	69'251	69'370	72'697	73'193
	Dépenses	62'726	64'575	64'749	66'545	67'498	68'933	70'783
	<b>Solde de financement</b>	<b>1'685</b>	<b>2'470</b>	<b>194</b>	<b>2'706</b>	<b>1'872</b>	<b>3'764</b>	<b>2'409</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	947	1'414	-18	2'212	1'394	3'587	2'409
Cantons	Recettes	79'776	81'356	82'832	86'100	87'330	89'504	91'197
	Dépenses	83'212	83'265	85'208	88'583	86'787	88'637	90'400
	<b>Solde de financement</b>	<b>-3'436</b>	<b>-1'909</b>	<b>-2'376</b>	<b>-2'482</b>	<b>543</b>	<b>866</b>	<b>797</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	-1'445	-826	-653	772	1'117	536	915
Communes	Recettes	44'147	44'504	45'430	46'835	47'412	48'139	49'031
	Dépenses	45'109	45'952	46'329	47'262	47'605	48'385	49'237
	<b>Solde de financement</b>	<b>-962</b>	<b>-1'448</b>	<b>-899</b>	<b>-427</b>	<b>-193</b>	<b>-246</b>	<b>-206</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	-561	-1'222	-810	-315	-82	-246	-206
Assurances sociales	Recettes	59'563	60'814	61'958	62'281	62'670	63'652	63'849
	Dépenses	56'666	58'668	59'802	60'605	61'960	62'643	62'940
	<b>Solde de financement</b>	<b>2'897</b>	<b>2'146</b>	<b>2'156</b>	<b>1'676</b>	<b>710</b>	<b>1'009</b>	<b>909</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	2'897	2'146	2'156	1'676	710	1'009	909

<sup>1</sup> Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: extrapolations et projections

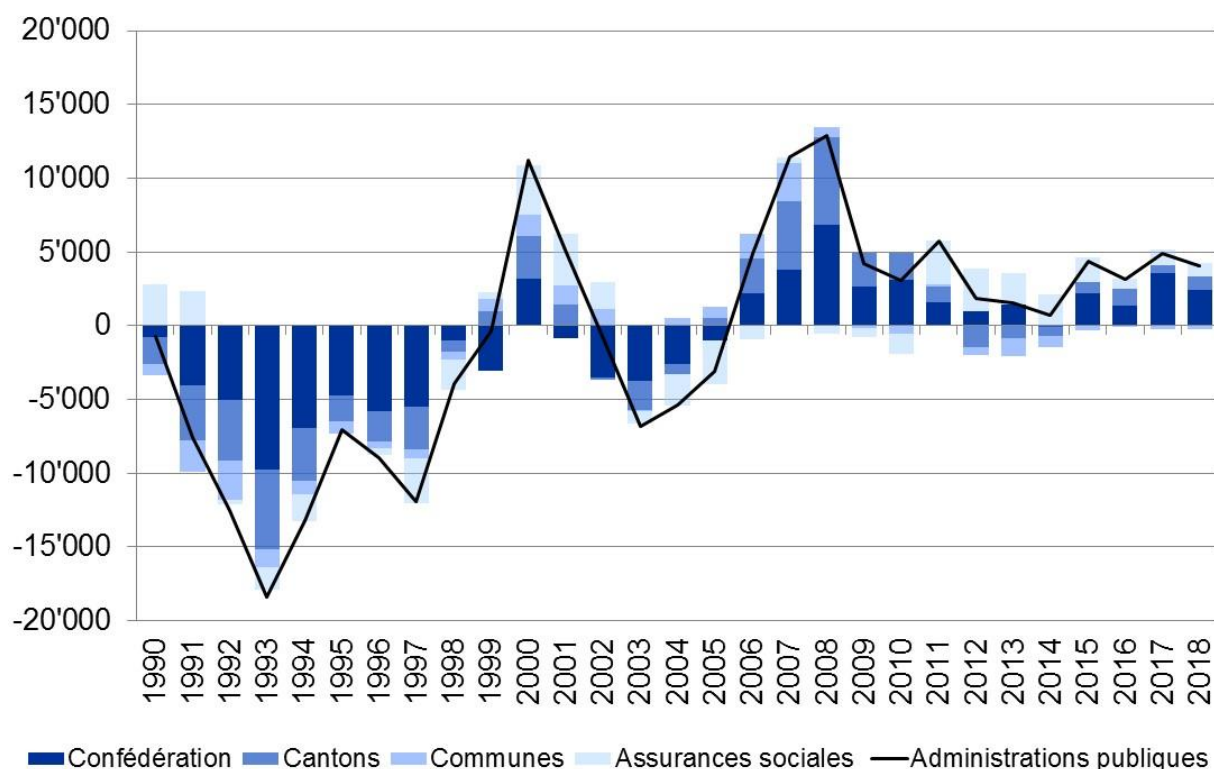
Les données cantonales actuellement disponibles laissent prévoir une diminution de l'excédent ordinaire en 2017. La progression des recettes ordinaires devrait être un peu plus faible que celle des dépenses. En 2018, le solde de financement ordinaire devrait rester positif.

Le solde de financement ordinaire des communes devrait un peu diminuer en 2017 et présenter un léger déficit. Il devrait rester négatif aussi en 2018.

La baisse du taux de chômage devrait contribuer en 2017 à une hausse des excédents des assurances sociales. En 2017, le solde de financement ordinaire des assurances sociales devrait indiquer un excédent de 1,0 milliard, avant de reculer légèrement en 2018, principalement en raison de la baisse du solde de l'AI.

<sup>3</sup> BNS (2018). La Banque nationale s'attend à un bénéfice de 54 milliards de francs pour l'exercice 2017. Communiqué de presse du 9 janvier 2018. Zurich. Alors qu'en 2017 la BNS a versé à la Confédération et aux cantons l'équivalent de 1,7 fois le montant normalement distribué qui est de 1 milliard de francs, elle versera en 2018 le double de ce dernier.

**Graphique 1: Solde de financement ordinaire 1990-2018, en millions de francs**



En 2016, le **solde de financement** de l'ensemble des administrations publiques devrait augmenter de 1,4 milliard et avoisiner les 2,9 milliards de francs. La Confédération encaisse des recettes extraordinaires provenant des amendes de la COMCO (170 millions), de l'attribution des fréquences de téléphonie mobile (144 millions) et des versements supplémentaires dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair (165 millions). L'excédent du solde de financement de la Confédération atteint près de 1,9 milliard. Quant aux cantons, ils devraient, pour la première fois depuis longtemps, enregistrer à nouveau un excédent (+ 543 millions), et ce malgré une détérioration par rapport à leur solde ordinaire due à la réforme des caisses de pensions des cantons de Bâle-Ville (425 millions) et de Bâle-Campagne (288 millions). Quant au solde de financement des communes, il devrait baisser un peu par rapport au solde ordinaire, essentiellement en raison de l'assainissement de la caisse de pensions de la ville de Winterthour. Concernant les assurances sociales, aucune dépenses ou recettes extraordinaires ne sont connues à ce jour et les soldes de financement devraient correspondre aux soldes ordinaires.

En 2017, le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques devrait être extrêmement positif et s'élever à quelque 5,4 milliards. La Confédération encaisse des recettes extraordinaires provenant des amendes de la COMCO (99 millions) et des versements supplémentaires dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair (78 millions). Le résultat des cantons devrait s'améliorer en raison de revenus financiers extraordinaires dans les cantons des Grisons et de Saint-Gall. Concernant les assurances sociales et les communes, aucune dépenses ou recettes extraordinaires ne sont connues à ce jour et les résultats devraient rester stables.

Pour 2018, on prévoit un excédent de financement de l'ordre de 3,9 milliards. La Confédération n'attend pas de recettes ou dépenses extraordinaires, tout comme les communes et les assurances sociales. En revanche, différents cantons ont planifié des dépenses pour un total de 124 millions en vue de l'assainissement de leur caisse de pensions publique. En dépit de cela, ils devraient de nouveau afficher des résultats excédentaires.

## 2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales

Dans un souci de comparabilité au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon les lignes directrices du FMI. Les données et indicateurs publiés avec ce rapport ont comme base méthodologique le «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014) du FMI.

Les indicateurs des administrations publiques utilisés en statistique financière sont composés de cinq agrégats exprimés par rapport au produit intérieur brut (PIB) en termes nominaux (tableau 2). Le PIB en termes nominaux enregistre en 2016 une croissance de 0,8 %, qu'il convient de prendre en compte pour interpréter l'évolution des indicateurs de statistique financière. L'évolution du PIB pour les années 2017 et 2018 se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 19 décembre 2017<sup>4</sup>.

**Tableau 2: Indicateurs 2012-2018, en % du PIB**

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Quote-part du déficit ou de l'excédent</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>0.4</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.6</b>	<b>0.4</b>	<b>1.2</b>	<b>0.8</b>
	Confédération	0.2	0.1	0.0	0.4	0.1	0.9	0.5
	Cantons	-0.1	-0.7	-0.3	0.1	0.1	0.1	0.2
	Communes	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0
	Assurances sociales	0.5	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1
<b>Quote-part fiscale</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>27.0</b>	<b>27.1</b>	<b>26.9</b>	<b>27.6</b>	<b>27.8</b>	<b>28.6</b>	<b>27.9</b>
	Confédération	9.5	9.6	9.4	9.9	9.8	10.5	9.9
	Cantons	6.7	6.7	6.7	6.8	7.0	7.0	7.0
	Communes	4.1	4.1	4.1	4.2	4.3	4.3	4.3
	Assurances sociales	6.7	6.7	6.6	6.7	6.7	6.7	6.7
<b>Quote-part de l'État</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>32.2</b>	<b>33.1</b>	<b>32.7</b>	<b>32.9</b>	<b>33.0</b>	<b>33.0</b>	<b>32.9</b>
	Confédération	10.3	10.5	10.4	10.6	10.7	10.6	10.6
	Cantons	13.3	13.9	13.5	13.6	13.6	13.7	13.7
	Communes	7.1	7.1	7.2	7.1	7.1	7.2	7.1
	Assurances sociales	9.0	9.1	9.1	9.2	9.3	9.3	9.1
<b>Taux d'endettement (Maastricht)</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>30.6</b>	<b>30.3</b>	<b>30.6</b>	<b>30.0</b>	<b>29.1</b>	<b>29.7</b>	<b>28.8</b>
	Confédération	16.8	16.4	15.8	15.0	14.1	14.8	14.0
	Cantons	7.3	7.5	8.3	8.4	8.5	8.4	8.2
	Communes	6.5	6.6	6.7	6.8	6.7	6.8	6.7
	Assurances sociales	1.0	0.7	0.6	0.4	0.4	0.3	0.2
<b>Quote-part des capitaux de tiers</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>43.7</b>	<b>42.9</b>	<b>43.0</b>	<b>43.0</b>	<b>41.9</b>	<b>42.5</b>	<b>41.1</b>
	Confédération	21.8	20.7	21.0	20.9	19.8	20.5	19.5
	Cantons	11.7	12.1	12.1	12.2	12.6	12.4	12.1
	Communes	10.2	10.2	9.9	10.0	9.6	9.7	9.6
	Assurances sociales	1.0	0.8	0.7	0.5	0.5	0.4	0.3

<sup>1</sup> Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: extrapolations et projections

Les indicateurs de statistique financière sont présentés conformément aux normes actuelles du FMI. Dans le modèle SFP, les **quotes-parts** sont déterminées à l'aide de normes qui diffèrent de celles qui sont utilisées pour le solde de financement exposé dans la première partie de ce rapport (annexe 3.2). Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Comme pour les données précédentes, les indicateurs se fondent sur les résultats consolidés de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales.

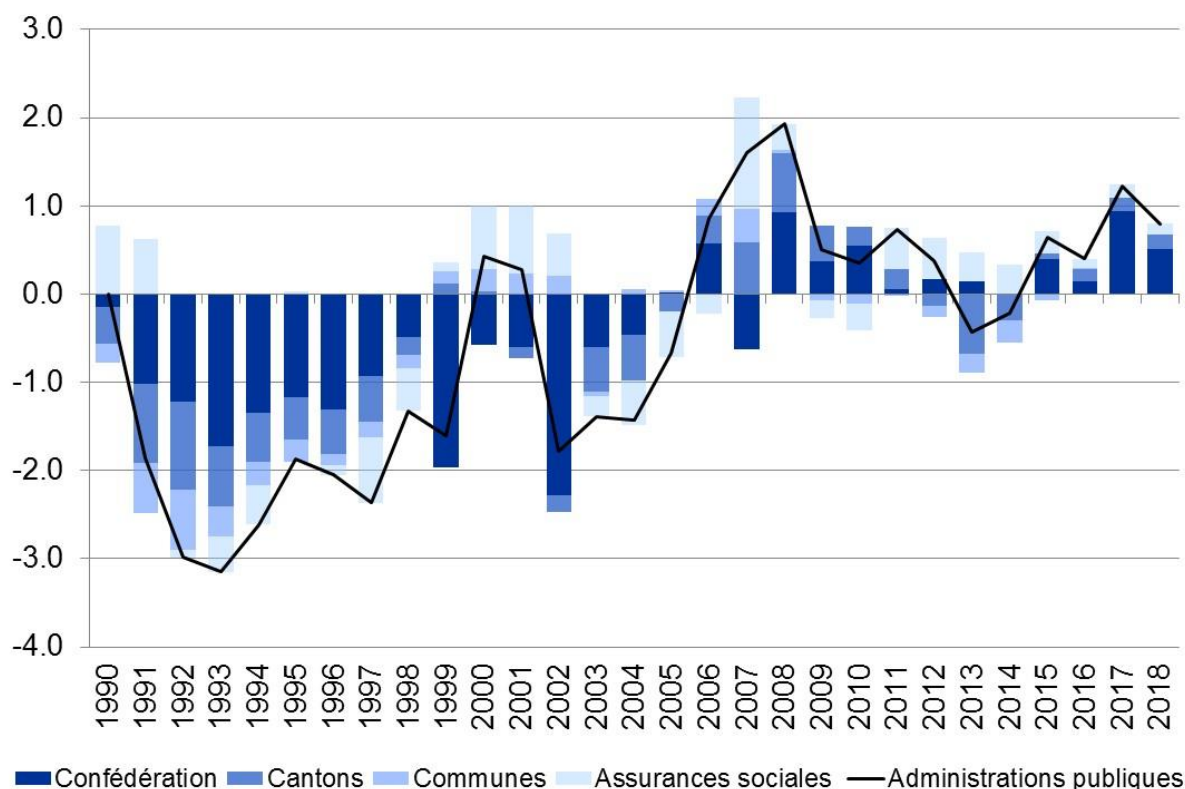
<sup>4</sup> Secrétariat d'État à l'économie (2017). La reprise conjoncturelle s'accélère. Communiqué de presse du 19 décembre 2017. Berne

En 2016 et pour la deuxième fois consécutive, la **quote-part du déficit ou de l'excédent** est à nouveau positive pour l'ensemble des administrations publiques et se monte à 0,4 % du PIB nominal. Ce bon résultat est principalement attribuable aux excédents de la Confédération, des cantons et des assurances sociales (près de 0,1 % du PIB pour chacun). Alors que les excédents de la Confédération et des cantons ont diminué par rapport à l'année précédente (voir chapitre 1), la quote-part de l'excédent des cantons est restée stable. Après sept années consécutives de déficit, les communes enregistrent à nouveau en 2016 un solde équilibré. Les charges dues à l'assainissement des caisses de pensions qui pèsent sur les comptes des cantons et des communes ont considérablement reculé en 2016.

Grâce au produit étonnamment élevé de l'impôt anticipé, les recettes totales de la Confédération affichent une nette hausse en 2017. Étant donné que ses dépenses ont quasiment stagné pendant cette même période, la Confédération pourrait présenter une quote-part de l'excédent équivalant à 0,9 % du PIB, ce qui correspondrait au niveau record atteint en 2008. Des excédents de 0,1 % du PIB, comme l'année précédente, sont également prévus pour les cantons et les assurances sociales. Seules les communes pourraient de nouveau présenter un léger déficit. La quote-part de l'excédent de l'ensemble des administrations publiques s'élève à 1,2 %.

En 2018, l'excédent de l'ensemble des administrations publiques devrait aussi être élevé (0,8 %). Comme en 2017, cette augmentation est principalement due à l'excédent de 0,5 % du PIB prévu pour la Confédération. Par contre, les soldes des cantons, des communes et des assurances sociales restent stables. En ce qui concerne les cantons, une quote-part de l'excédent de 0,2 % est escomptée, alors que les communes pourraient à nouveau présenter de légers déficits. Malgré la reprise conjoncturelle, la situation des assurances sociales ne devrait pas s'améliorer car le financement additionnel de l'assurance-invalidité prendra fin en 2018. On peut toutefois tabler sur un excédent se montant à 0,1 % du PIB. Les soldes positifs enregistrés par les assurances sociales de 2016 à 2018 ne devraient toutefois pas occulter les défis qui attendent la prévoyance vieillesse.

**Graphique 2: Quote-part du déficit ou de l'excédent de 1990 à 2018, en % du PIB**

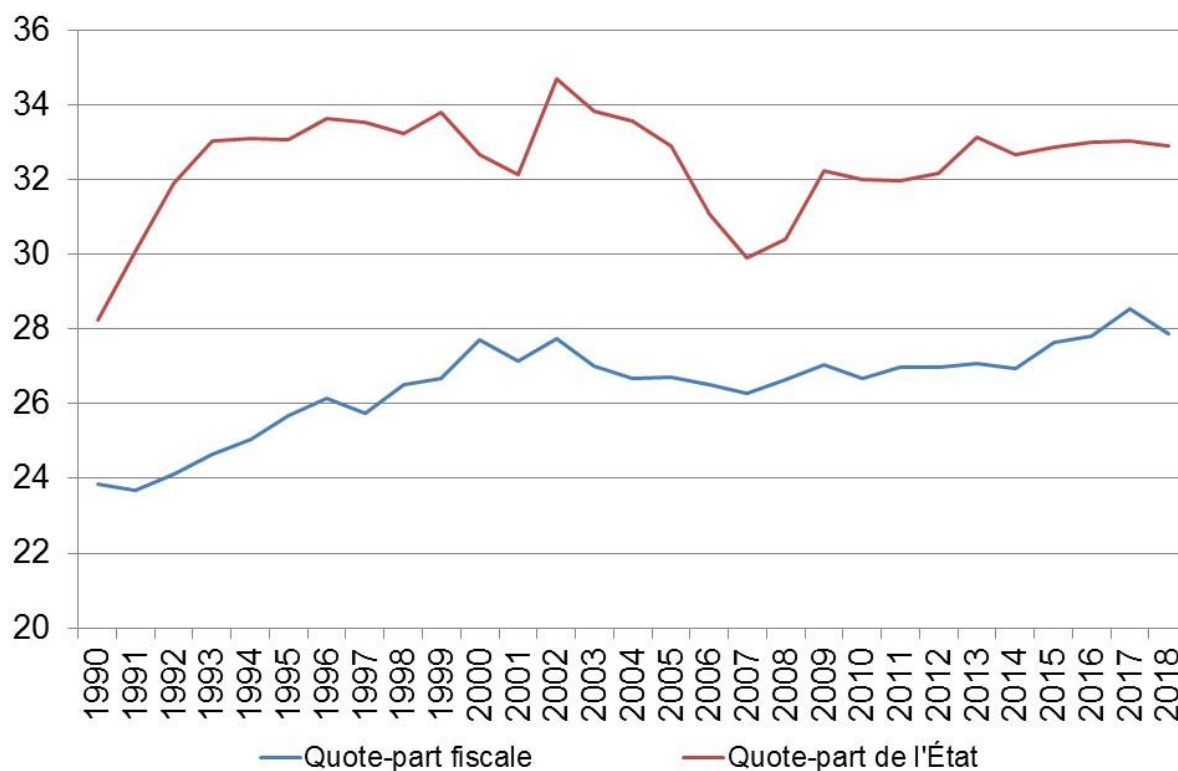


Après avoir connu une nette hausse au cours des années 1990, la **quote-part fiscale** du secteur des administrations publiques s'est stabilisée entre un peu moins de 27 % et 28 % du PIB depuis le début du millénaire (graphique 3).

En 2016, la quote-part fiscale de l'ensemble des administrations publiques se montera probablement à 27,8 % du PIB. La stagnation des revenus fiscaux de la Confédération (voir chapitre 1) a entraîné une croissance modérée des revenus fiscaux pour l'ensemble des administrations publiques (+ 1,4 %). Malgré cela, la quote-part de l'ensemble des administrations publiques a augmenté (+ 0,8 %), car la croissance du PIB nominal a encore baissé. Alors que la quote-part fiscale de la Confédération a légèrement diminué pour atteindre 9,8 %, celle des cantons (7,0 %) et des communes (4,3 %) ont augmenté respectivement de 0,2 % et de 0,1 point de pourcentage. La quote-part fiscale des assurances sociales a quant à elle stagné à 6,7 % du PIB.

Eu égard aux recettes étonnamment élevées de l'impôt anticipé, la quote-part fiscale atteint en 2017 un niveau record de 28,6 % du PIB. Du fait de l'amélioration de la situation conjoncturelle et du retour à la normale de l'impôt anticipé, les revenus fiscaux devraient connaître une hausse inférieure à celle du PIB nominal, ce qui entraînera une légère baisse de la quote-part fiscale, qui devrait passer en dessous de 28 %.

**Graphique 3: Quote-part fiscale et quote-part de l'État des administrations publiques 1990-2018, en % du PIB**



Après avoir fortement augmenté au cours de la première moitié des années 1990 et atteint un niveau maximum de 34,7 % en 2002, la **quote-part de l'État** a été sensiblement réduite, à 29,9 %, grâce à la très bonne conjoncture qui a duré jusqu'en 2007 et à diverses mesures d'allégement (graphique 3). À la suite de la crise financière de l'automne 2008, la situation économique s'est nettement détériorée en 2009, entraînant dans tous les sous-secteurs une hausse des dépenses supérieure à la croissance économique et, par conséquent, une importante augmentation de la quote-part de l'État en 2009.

Depuis lors, la quote-part de l'État n'a cessé d'augmenter légèrement et devrait atteindre 33,0 % du PIB en 2016. Cette hausse s'explique, d'une part, par une faible croissance du PIB en termes nominaux et, d'autre part, par les fortes dépenses extraordinaires des cantons pour

la recapitalisation de leurs caisses de pensions entre 2013 et 2016 (voir chapitre 1). Les dépenses de la Confédération ont enregistré une hausse en 2016, notamment dans les domaines de l'asile et du fonds d'infrastructure ferroviaire, ce qui a conduit à une augmentation de 0,1 point de pourcentage de la quote-part des dépenses, qui s'élève à 10,7 %. La quote-part des communes devrait rester à 7,1 % du PIB alors que celle des assurances sociales marquera une légère hausse (9,3 %).

La quote-part de l'État devrait continuer à stagner à 33,3 % en 2017, avant de diminuer légèrement à partir de 2018. La conjoncture favorable devrait freiner la croissance des dépenses surtout pour les assurances sociales en 2018.

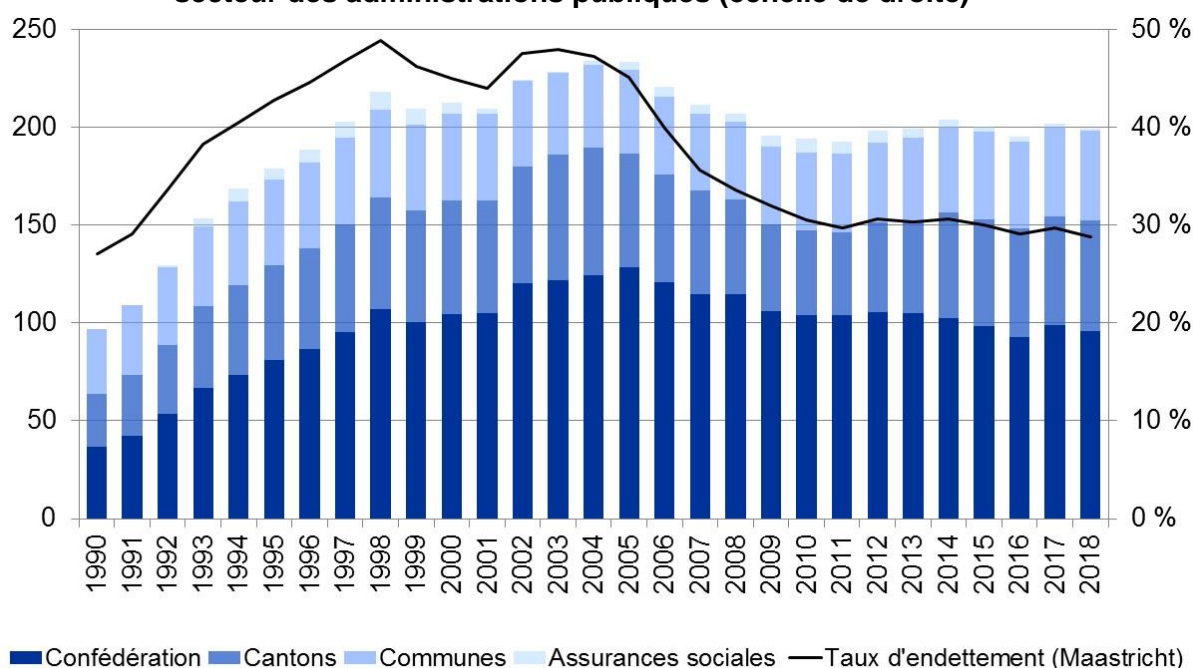
En statistique financière, le niveau d'endettement de l'État, c'est-à-dire des administrations publiques consolidées, et donc le **taux d'endettement**, est calculé selon la définition de Maastricht applicable aux États membres de l'UE. Le taux d'endettement avait rapidement progressé au cours des années 1990 et atteint un niveau record en 1998, à 48,9 %. Cette progression était essentiellement due à la dette de la Confédération. Depuis l'introduction du frein à l'endettement à partir de l'exercice 2003, le taux d'endettement de la Confédération a constamment baissé. De même, les excédents parfois élevés enregistrés depuis 2003 ont contribué à la diminution des taux d'endettement dans les différents sous-secteurs. Le taux d'endettement au sens de Maastricht est passé en 2006 en dessous de 40 % du PIB, s'établissant à 30,0 % en 2015 (graphique 4).

En 2016, le taux d'endettement des administrations publiques devrait, pour la première fois depuis longtemps, repasser sous la barre des 30 % et tomber à 29,1 % du PIB. La Confédération réduit son taux d'endettement à 14,1 %. Malgré un solde de financement positif, le taux d'endettement des cantons augmente légèrement en 2016, de 0,1 point de pourcentage, pour s'inscrire à 8,5 % du PIB. Le contexte de taux favorable aux débiteurs a incité les cantons à augmenter leur endettement même si cela n'était pas nécessaire au vu de leur solde de financement positif. Tandis que le taux d'endettement des communes devrait baisser légèrement à 6,7 %, celui des assurances sociales a diminué, passant de 1,2 % en 2010 à 0,4 % en 2016, principalement en raison du remboursement de la dette de l'assurance-chômage envers la Confédération.

D'ici à 2018, une nouvelle réduction de l'endettement est à prévoir dans les sous-secteurs de la Confédération, des cantons et des assurances sociales, de sorte que le taux d'endettement des administrations publiques calculé selon les critères de Maastricht s'établira à 28,8 % du PIB en 2018. La dette des assurances sociales peut être réduite principalement grâce au remboursement du prêt fédéral par l'assurance-chômage. En 2017, le taux enregistrera provisoirement une légère hausse car les emprunts fédéraux inscrits au passif du bilan sont évalués selon une nouvelle méthode, ce qui entraîne une faible augmentation du niveau d'endettement de la Confédération.



**Graphique 4: Dette au sens de Maastricht 1990-2018, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble du secteur des administrations publiques (échelle de droite)**



La **quote-part des capitaux de tiers** représente la dette publique en % du PIB selon la définition du FMI. Cet indicateur inclut davantage de postes du compte de patrimoine que l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht. En outre, certains postes de capitaux de tiers sont évalués au prix du marché (annexe 3.2). Le niveau de la quote-part des capitaux de tiers est en moyenne de 10 points de pourcentage plus élevé que celui du taux d'endettement au sens de Maastricht. Malgré les différences méthodologiques, les deux taux d'endettement présentent une évolution similaire, même si la quote-part des capitaux de tiers est un peu plus volatile en raison des fluctuations de valeur sur les marchés des capitaux.

En 2016, la quote-part des capitaux de tiers s'est élevée à 41,9 % du PIB. Elle devrait s'approcher de 41,1 % d'ici à 2018.

### 3. Annexe

#### 3.1. Remarques sur la méthode suivie

Le modèle SF de la statistique financière permet de comparer au niveau national les données comptables des administrations publiques suisses. Il se fonde sur le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2)<sup>5</sup>. Le modèle SF sert également de base pour permettre des comparaisons au niveau international. Cette comparabilité est assurée par le modèle SFP de la statistique financière conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI). Le système SFP se base sur le «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014) du FMI, qui est axé en particulier sur les besoins en matière d'analyse de l'état du patrimoine, des finances et des revenus des administrations publiques dans un territoire économique (État).

La publication du 7 septembre 2017 a marqué l'achèvement de l'harmonisation méthodologique avec le système des comptes nationaux établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS)<sup>6</sup>. C'est pourquoi les données des comptes nationaux pour le secteur des administrations publiques sont cohérentes avec celles du modèle SFP. Les révisions nécessitées par cette harmonisation sont expliquées en détail dans une note technique<sup>7</sup>.

Les différences entre le modèle SFP de la statistique financière et le système des comptes nationaux de la Suisse pour le secteur des administrations publiques concernent uniquement les optiques différentes choisies pour la présentation des résultats et le périmètre de consolidation. Tandis que le modèle SFP présente les finances publiques dans l'optique de l'analyse et de la politique fiscales, les comptes nationaux mettent l'accent sur la production (la valeur ajoutée).

- **Consolidation**: dans le modèle SFP, il y a consolidation globale de toutes les opérations effectuées entre les administrations publiques, tandis que dans le système des comptes nationaux, on procède à une consolidation partielle. Les achats et fournitures de consommations intermédiaires entre les administrations publiques ne sont pas consolidés dans les comptes nationaux. En Suisse, il s'agit principalement des indemnités présentées dans le modèle SF.
- La consolidation partielle effectuée dans le système des comptes nationaux a pour effet de faire augmenter du même montant les dépenses et les recettes publiques. Cela n'a aucune incidence sur les quotes-parts du déficit ou de l'excédent, mais la quote-part de l'État est alors trop élevée. La quote-part fiscale n'est pas affectée, étant donné que les impôts et les contributions aux assurances sociales publiques ne sont pas consolidés.

##### 3.1.1. Aperçu des modèles de la statistique financière

La statistique des finances publiques de la Suisse (statistique financière) fournit une vue d'ensemble de l'état du patrimoine, des finances et des revenus des administrations publiques de la Suisse. La saisie, le traitement et l'évaluation des données de la statistique financière sont opérés dans le modèle SF, qui se base fondamentalement sur le MCH2. Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (CSPP)<sup>8</sup> publie sur son site Internet des informations sur

---

<sup>5</sup> Voir manuel «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes» MCH2, version du 2 juin 2017, <http://www.srs-cspp.ch/fr>

<sup>6</sup> Les comptes nationaux de la Suisse s'appuient sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/esa-2010/overview>). Aussi bien le SEC 2010 que le Manuel SFP 2014 se basent sur les comptes nationaux normalisés, c'est-à-dire le Système de comptabilité nationale SCN 2008 (System of National Accounts, SNA 2008) des organisations internationales (ONU, OCDE, FMI, Banque mondiale, Commission européenne).

<sup>7</sup> Voir *Notes techniques* à l'adresse <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/methoden.html> (modifications du modèle SFP de la statistique financière au 7 septembre 2017).

<sup>8</sup> Voir <http://www.srs-cspp.ch/fr>

l'état actuel du MCH2, des conseils et des recommandations répondant aux questions fréquemment posées.

Le modèle SF est un modèle de statistique financière permettant la standardisation et la comparabilité des résultats des comptes de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales publiques. Il sert en même temps de statistique de base pour les conversions, les traitements statistiques et les évaluations selon le modèle SFP international de la statistique financière, dans lequel sont appliquées les normes du FMI relatives aux finances publiques.

Le plan comptable du MCH2 constitue la base de la classification par nature utilisée dans le modèle SF. D'une part, il est condensé à des fins de simplification, d'autre part, il est étendu aux postes «non classifiés ailleurs», étant donné que les cantons et les communes établissent leurs comptes en partie encore selon l'ancien MCH1. Cette liste augmentée de postes est nécessaire dans la mesure où le MCH1 est relativement moins détaillé que son successeur. C'est pourquoi ces postes ne peuvent pas être directement convertis en postes du MCH2. À quelques exceptions près, les classifications fonctionnelles des modèles MCH1 et MCH2 se recoupent. Les données du compte d'État ainsi que des comptes spéciaux de la Confédération et du compte des assurances sociales publiques sont également intégrées dans ce modèle et directement saisies dans le modèle SFP.

Les deux modèles utilisent, pour le secteur économique des administrations publiques, les mêmes critères de délimitation du périmètre de consolidation que les comptes nationaux. Celui-ci est divisé en sous-secteurs économiques, à savoir la Confédération (y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les cantons, les communes et les assurances sociales publiques. Ce secteur économique consolidé englobe ainsi l'ensemble des administrations publiques. Les entreprises publiques n'en font pas partie.

Chacun des modèles SF et SFP a toutefois une utilité qui lui est propre (tableau 3). En raison de l'intégration des comptes spéciaux et des unités décentralisées, les indicateurs, notamment dans le sous-secteur de la Confédération, ne sont pas directement comparables à ceux des rapports sur l'état des finances de la Confédération.

**Tableau 3: Aperçu des modèles de la statistique financière**

	<b>Modèle SF</b>	<b>Modèle SFP</b>
<b>Base</b>	Modèle comptable national des cantons et des communes (MCH2) et de la Confédération (NMC)	Modèle comptable international du FMI (Manuel SFP 2014)
<b>Objectif</b>	Comparabilité nationale des administrations publiques	Comparabilité internationale du secteur économique des administrations publiques et de ses sous-secteurs
<b>Résultats</b>	Compte de résultats, compte des investissements, compte financier et bilan	Compte de résultats, compte des immobilisations et compte de patrimoine
<b>Étendue de l'évaluation</b>	Sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales publiques) et ensemble du secteur des administrations publiques jusqu'au niveau de chaque administration publique (villes, cantons et leurs chefs-lieux, assurances sociales)	Uniquement sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) et secteur des administrations publiques

### 3.1.2. Le modèle de statistique de finances publiques (SFP)

Le principe de la comptabilité d'exercice s'applique dans le modèle SFP aussi bien que dans le modèle SF. Il vise notamment à imputer les opérations à la période comptable correcte. Le modèle SFP ne fait pas la distinction entre résultats ordinaires ou extraordinaires, mais il distingue entre transactions et autres flux économiques. Tandis que le résultat<sup>9</sup> et le solde de financement<sup>10</sup> sont tirés des transactions et qu'ils sont gérables budgétairement, les événements imprévisibles<sup>11</sup> comme les variations de valeur sont considérés comme d'autres flux économiques qui se soustraient au contrôle politique. Les actifs et les passifs sont évalués selon le principe de l'image fidèle («true and fair view»). Les actifs et les engagements négociables notamment figurent dans le compte de patrimoine<sup>12</sup> au prix du marché.

Dans le modèle SFP, les investissements sont eux aussi présentés autrement que dans le modèle SF. Dans ce modèle, un indicateur essentiel est celui des acquisitions nettes d'actifs non financiers. Il s'agit d'acquisitions d'actifs non financiers après déduction des ventes d'actifs et de la consommation de capital fixe. Au contraire de ce qui se fait dans le modèle SF, les prêts d'investissement accordés à d'autres administrations publiques et les augmentations de participations qui y sont liées ne sont pas comptabilisés comme investissements et ne font donc pas partie du compte des immobilisations. Ils sont considérés comme des transferts publics à d'autres niveaux institutionnels et sont ainsi comptabilisés dans le compte de résultats.

### 3.1.3. Source des données

La statistique financière repose sur des données provenant du compte d'État de la Confédération et des comptes de tous les cantons, ainsi que des comptes annuels de plus de 900 communes. Sont pris en considération l'ensemble des villes et des chefs-lieux de canton ainsi qu'un échantillon de communes choisies aléatoirement dans chaque canton. Pour les communes manquantes, des estimations et des extrapolations sont faites par canton sur la base des résultats disponibles des comptes communaux. Sont également considérées les assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC, allocations familiales dans l'agriculture, assurance maternité de Genève). Les institutions qui font partie des administrations publiques sans être incluses dans les comptes d'État ni dans les comptes cantonaux ou communaux sont intégrées dans la statistique pour permettre des comparaisons et par souci d'exhaustivité. Par contre, les entreprises publiques prises en considération dans le compte d'État et les comptes cantonaux ou communaux sont exclues (voir ch. 3.1.4). Pour ces raisons, les évaluations de la statistique financière ne coïncident pas nécessairement avec les comptes que publient la Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales publiques.

Vu l'ampleur du travail de collecte et d'harmonisation statistiques dû à la structure fédéraliste des administrations publiques, les résultats définitifs d'un exercice comptable ne sont disponibles qu'avec un retard d'environ un an et demi. Le recours à des estimations permet toutefois d'établir des prévisions plus à jour pour l'ensemble du secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Jusqu'à l'exercice 2015, la statistique financière se base sur les comptes (tableau 4). Pour la Confédération (y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les chiffres 2016 se basent également sur les comptes. Les projections 2017 se fondent sur le compte définitif de la Confédération et les comptes provisoires des comptes spéciaux et des unités décentralisées. Les projections 2018 se basent sur le budget ou, selon le cas, sur les plans financiers.

---

<sup>9</sup> Résultat = revenus – charges

<sup>10</sup> Solde de financement = résultat – acquisitions nettes d'actifs non financiers  
= recettes – dépenses des administrations publiques

<sup>11</sup> Les événements imprévisibles du modèle SFP ne doivent pas être confondus avec les transactions extraordinaires du modèle SF. Par exemple, la recapitalisation des caisses de pensions n'est pas considérée comme un événement imprévisible dans le modèle SFP. Les conséquences d'une catastrophe naturelle ou de réévaluations sont en revanche considérées comme des événements imprévisibles qui échappent au contrôle de la politique budgétaire.

<sup>12</sup> Dans le modèle SFP, le terme *compte de patrimoine* remplace celui de *bilan*.

Pour les cantons, les données concernant 2016 reposent sur les comptes et les projections sur une enquête concernant les comptes (2017) et les budgets cantonaux (2018). Les projections des communes se fondent quant à elles sur les dernières données comptables disponibles (2016) et plusieurs indicateurs (2017-2018). Enfin, pour les assurances sociales, les chiffres pour 2016 s'appuient sur les comptes et les projections 2017-2018 sur des données du budget ou des plans financiers.

En ce qui concerne les cantons et les communes, il faut noter que les budgets et les plans financiers qui servent de base aux projections ne sont pas uniformes. Par conséquent, les mesures discrétionnaires prises par ces administrations publiques (par ex. programmes d'allègement, recapitalisation de caisses de pensions) ne sont pas toujours incluses dans les données prévisionnelles. Les chiffres se rapportant à un horizon prévisionnel lointain doivent dès lors être interprétés avec la prudence requise.

Les résultats actualisés ont été publiés le 8 mars 2018. Tous les tableaux de données et les informations concernant les méthodes utilisées peuvent être consultés sur Internet<sup>13</sup>.

**Tableau 4: Base des données de la statistique financière, septembre 2017**

Sous-secteur	jusqu'en 2015	2016	2017	2018
<b>Administrations publiques</b>	<b>Comptes</b>	<b>Projections</b>	<b>Projections</b>	<b>Projections</b>
Confédération <sup>1</sup>	Comptes	Comptes	Comptes provisoires	Budget/plans financiers
Cantons	Comptes	Comptes	Enquête compte	Enquête budget
Communes	Comptes	Données disponibles	Projections	Projections
Assurances sociales	Comptes	Comptes	Budget/plans financiers	Budget/plans financiers

<sup>1</sup> Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: extrapolations et projections

### 3.1.4. Délimitation de la statistique financière par rapport aux comptes d'État

Les considérations qui suivent ont pour but d'exposer les différences entre les publications de la statistique financière et les comptes des administrations publiques. Des écarts peuvent apparaître dans tous les sous-secteurs des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Ils découlent essentiellement de différences de conception du périmètre de consolidation, autrement dit de ce qu'il est convenu d'appeler la sectorisation de la statistique financière. Dans la statistique financière, les entités appartenant au secteur des administrations publiques sont définies selon les critères d'attribution sectorielle du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010). C'est ainsi que sont prises en considération, outre les comptes généraux de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales, toutes les autres entités qui répondent à ces critères. Dans la statistique financière, les administrations publiques incluent toutes les entités autonomes sous le contrôle de l'État et qui:

- perçoivent des impôts, ou
- redistribuent des revenus et des actifs, ou
- financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments.

Les institutions qui ne remplissent pas ces critères ne sont pas prises en compte ou ne figurent pas dans les comptes des administrations publiques. Les entreprises publiques telles que les hôpitaux, les centrales électriques, les usines à gaz, les centrales de chauffage à distance, les entreprises de transport public, les entreprises de distribution d'eau, les usines d'incinération des ordures ménagères et les antennes collectives, qui couvrent plus de 50 % de leurs coûts de production par la vente de biens et de services ou par le prélèvement d'émoluments, ne figurent donc pas parmi les administrations publiques. N'en font pas partie non plus les établissements et prestataires financiers étatiques, tels que la Banque nationale, les banques

<sup>13</sup> <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/berichterstattung.html>

cantonales ou les caisses de pensions publiques, qui sont intégrées au secteur des sociétés de capitaux dites financières. Les entreprises financières et non financières sont saisies dans les comptes nationaux de la Suisse comme des secteurs économiques propres, toutefois sans distinction entre entreprises publiques et entreprises privées.

Les considérations qui suivent illustrent, en prenant l'exemple de la Confédération, les différences entre la statistique financière et le compte d'État selon le rapport sur l'état des finances. Le sous-secteur de la Confédération englobe, selon la statistique financière, les comptes de l'administration générale de la Confédération ainsi que les comptes spéciaux, qui apparaissent certes dans le rapport sur l'état des finances de la Confédération mais qui ne sont pas pris en considération dans les comptes de l'administration générale: domaine des écoles polytechniques fédérales, Régie fédérale des alcools, Fonds d'infrastructure, Fonds pour les grands projets ferroviaires (Fonds FTP) et dès 2016, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui remplacera le Fonds FTP. S'y ajoutent les unités décentralisées qui, selon les critères du SEC 2010, sont financées à plus de 50 % par la Confédération: Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Fondation Pro Helvetia, Musée national suisse, Suisse Tourisme, Institut fédéral de métrologie (METAS), Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI). Par contre, la FINMA et les institutions qui l'ont précédée se financent essentiellement en percevant des émoluments et des taxes de surveillance et ne sont par conséquent pas prises en considération; elles ne figurent plus dans le compte d'État. Il convient également de tenir compte des différences entre le modèle national SF et le modèle international SFP. Ces différences proviennent principalement de la comptabilisation séparée des autres flux économiques dans le modèle SFP, ce qui entraîne une définition plus stricte des revenus et des charges. Le tableau 5 détaille les étapes qui mènent du solde du compte d'État selon le rapport sur l'état des finances de la Confédération aux soldes selon le modèle SFP.

**Tableau 5: Différences rapport financier (RF) de la Confédération – modèle SF – modèle SFP, en millions de francs**

<b>Confédération</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Solde de financement ordinaire selon le RF</b>	<b>1262</b>	<b>1332</b>	<b>-124</b>	<b>2337</b>	<b>752</b>
+ Solde de financement extraordinaire selon le RF	738	1306	213	493	478
<b>Solde de financement selon le RF</b>	<b>2000</b>	<b>2638</b>	<b>89</b>	<b>2831</b>	<b>1230</b>
+ Solde consolidation des comptes spéciaux du compte de la Confédération (1)	-388	-248	42	-140	522
+ Solde consolidation des unités décentralisées financées principalement par l'impôt (2)	73	81	63	15	120
+ Solde facteurs spéciaux (3)	0	0	0	0	0
<b>Solde de financement selon le modèle SF</b>	<b>1685</b>	<b>2470</b>	<b>194</b>	<b>2706</b>	<b>1872</b>
- Solde corrigé opérations du bilan (4)	-351	895	-234	-184	173
- Solde corrigé autres flux économiques (4)	43	39	-5	10	-523
+ Régularisation basée sur l'exercice (5)	-886	-258	-357	-942	-906
+ Traitement statistique (6)	382	761	823	1660	760
- Acquisition nette d'actifs non financiers (7)	412	1113	900	1008	1101
<b>Solde de financement selon le modèle SFP</b>	<b>1077</b>	<b>926</b>	<b>-1</b>	<b>2589</b>	<b>974</b>

(1) EPF, Fonds pour les grands projets ferroviaires, Fonds d'infrastructure, RFA.

(2) Comptes spéciaux selon la statistique financière (IFFP, FNS, Pro Helvetia, Suisse Tourisme, Musée national suisse, METAS, RPC, FIPOI)

(3) 2011: apport extraordinaire au fonds d'infrastructure

(4) Non inclus dans le solde selon le modèle SFP

(5) Écritures sans incidences financières (incluses dans le solde selon le modèle SFP)

(6) Traitement statistique en vue d'un ajustement aux normes du Manuel SFP 2014 du FMI

(7) Solde de financement = revenus - charges - acquisitions nettes d'actifs non financiers

### 3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière

Les indicateurs de statistique financière sont présentés selon le modèle international SFP de la statistique financière conformément aux normes du FMI. Le taux d'endettement au sens de Maastricht est calculé selon la définition de l'UE<sup>14</sup>. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Les indicateurs utilisés pour le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) se réfèrent à cinq agrégats exprimés par rapport au PIB. Ils servent en premier lieu de base à des comparaisons internationales. Les quotes-parts se fondent sur le PIB nominal selon le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

**Quote-part fiscale:** la quote-part fiscale représente l'ensemble des revenus fiscaux du secteur des administrations publiques (impôts et cotisations aux assurances sociales) par rapport au PIB nominal. Elle établit également les quotes-parts d'impôt de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que la quote-part des contributions aux assurances sociales publiques. Les cotisations aux assurances sociales comprennent les contributions obligatoires à l'AVS, AI, APG, AC, aux allocations familiales dans l'agriculture et à l'assurance maternité de Genève. Bien qu'obligatoires, les cotisations aux assurances-maladie, aux assurances-accident et aux caisses de pensions ne sont pas prises en compte, ces entreprises n'étant pas des administrations publiques. La quote-part fiscale ne doit donc pas être considérée comme le ratio des redevances obligatoires. Elle représente au contraire la partie du PIB que l'État recouvre par les impôts et les redevances pour le financement de ses tâches. Un écart important entre la quote-part fiscale et la quote-part de l'État laisse prévoir une administration publique financée par la dette.

**Quote-part de l'État:** liée à la quote-part fiscale, qui indique les moyens financiers disponibles, la quote-part de l'État exprime le rapport entre l'ensemble des dépenses du secteur des administrations publiques et le PIB nominal. Elle prend en considération les dépenses totales dans tous les secteurs (charges courantes plus acquisitions nettes d'actifs non financiers). La quote-part des contributions peut être calculée pour chaque sous-secteur des administrations publiques.

**Quote-part du déficit ou de l'excédent:** la quote-part du déficit ou de l'excédent du secteur des administrations publiques ou de l'un de ses sous-secteurs correspond au solde de financement selon le modèle SFP en % du PIB nominal. Le solde de financement se définit quant à lui de deux manières:

Solde de financement = revenus – charges – acquisition nette d'actifs non financiers  
= recettes – dépenses du secteur des administrations publiques

**Taux d'endettement:** le taux d'endettement au sens de Maastricht exprime le rapport entre la dette consolidée des administrations publiques et le PIB nominal. Le taux d'endettement utilisé pour cet indicateur englobe plusieurs instruments financiers figurant au passif du compte de patrimoine dans le modèle SFP: le numéraire, les dépôts, les titres de créance et les crédits. Selon la définition de Maastricht, ceux-ci sont évalués non pas à leur valeur de marché, mais à leur valeur nominale. Les instruments financiers pris en compte sont définis de manière plus étroite que la dette brute selon le MCH2 actuel. À noter que certains engagements courants du modèle SF<sup>15</sup>, qui font partie de la dette brute selon le MCH2, sont affectés aux autres engagements du modèle SFP, qui ne sont pas compris dans la dette au sens de Maastricht.

**Quote-part des capitaux de tiers:** la quote-part des capitaux de tiers représente la dette publique en % du PIB nominal, selon la définition du FMI. Elle prend en compte l'ensemble des engagements du passif du compte de patrimoine (bilan), à l'exception des produits financiers dérivés. Sa définition est donc plus large que la dette selon les critères de Maastricht, c'est pourquoi elle est en principe toujours plus élevée que cette dernière. Il existe une autre

<sup>14</sup> Voir Eurostat (2016): Manual on Government Deficit and Debt – Implementation of ESA 2010, Part VIII, Luxembourg, <http://ec.europa.eu/eurostat/de/web/government-finance-statistics/methodology/manuals>

<sup>15</sup> Notamment les engagements courants résultant de livraisons et de prestations de tiers ou les acomptes reçus.

différence importante entre ces deux conceptions, en ce sens que le FMI exige l'évaluation des capitaux de tiers au prix du marché. Ainsi, la quote-part des capitaux de tiers varie beaucoup plus fortement que le taux d'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht, qui prend en compte la valeur nominale des dettes. Du fait de cette règle, les obligations et autres titres de créance négociables sur le marché ont atteint des niveaux supérieurs à la valeur nominale au cours des dernières années. La quote-part des capitaux de tiers évolue néanmoins de manière analogue à l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht et le dépasse d'en moyenne 10 points de pourcentage.

**Unité d'administration publique:** les comptes consolidés d'une unité d'administration publique, corrigés au niveau des imputations internes, sont composés de ses propres comptes (administration générale) ainsi que des comptes spéciaux de toutes les unités consolidées soumises au contrôle des pouvoirs exécutif et législatif de cette unité d'administration publique. Les unités consolidées sont celles qui financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments. Si les comptes consolidés d'une administration publique incluent des unités contrôlées par l'État qui s'autofinancent majoritairement par des recettes ou des émoluments, celles-ci en sont exclues. Ces unités sont considérées comme des producteurs marchands publics ou des entreprises publiques. La délimitation du secteur des administrations publiques est décrite de manière plus détaillée dans le rapport annuel «Statistique financière de la suisse»<sup>16</sup>. Celui-ci contient une liste des unités selon qu'elles ont été prises en compte ou exclues de la statistique financière.

---

<sup>16</sup> <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/berichterstattung.html>